

# INFORMATION ET VENTE



**POINT INFO BUS**  
**04 79 89 77 32**

Place de la Gare - Albertville  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 15h-17h45 et le samedi : 9h-12h



**URGENCE LIGNES JUNIOR**  
**06 27 61 95 96**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 6h30 à 9h et de 16h30 à 18h30. Et le mercredi de 6h30 à 9h, de 12h à 13h30, de 16h30 à 18h30..

À contacter en cas d'urgence uniquement.



E-Boutique



Internet



info-tra@transdev.com



tra-mobilite Arlysère



Dépositaires

Liste disponible sur tra-mobilite.com

tra-mobilite.com

## TARIFS DU PASS ANNUEL JUNIOR

À compter du 4 septembre 2023

Les tarifs dépendent du lieu de résidence de votre enfant

	TARIF PAR ENFANT			
	1 <sup>ER</sup>	2 <sup>E</sup>	3 <sup>E</sup>	4 & +
Résidents Arlysère Tarif Normal	165€	165€	83€	Gratuit
Résidents Arlysère Tarif Réduit *	110€	110€	55€	Gratuit
Résidents et point de montée hors Arlysère	200€	200€	100€	Gratuit
RPI Ecole à Ecole Tarif Normal	82,50€	82,50€	41,50€	Gratuit
RPI Ecole à Ecole Tarif Réduit*	55€	55€	28€	Gratuit
Double Domiciliation jusqu'au 10/07 (délivrance d'un 2 <sup>ème</sup> PASS ANNUEL JUNIOR)	Gratuit			
Double Domiciliation à partir du 11/07 (délivrance d'un 2 <sup>ème</sup> PASS ANNUEL JUNIOR)	55€	55€	55€	Gratuit
Duplicata				15€

\* le tarif réduit est consenti exclusivement à la condition suivante :

- si l'inscription est effectuée entre le 1<sup>er</sup> mai et le 10 juillet inclus
- ou si l'élève n'a jamais voyagé avec un abonnement annuel TRA MOBILITÉ sur le territoire d'Arlysère
- ou si un changement de domiciliation est avéré à partir du 11 juillet 2022 (justificatif à fournir)
- ou si l'inscription de l'élève dans l'établissement scolaire est avérée à partir du 11 juillet (justificatif à fournir).

### DOUBLE DOMICILIATION (GARDE ALTERNÉE)



Lorsque l'enfant dispose de deux adresses de domiciliation durant l'année scolaire. Un 2<sup>ème</sup> PASS ANNUEL JUNIOR vous sera délivré à l'adresse du 2<sup>ème</sup> parent.

Renseignez-les au moment de l'inscription en ligne entre le 1<sup>er</sup> mai et le 10 juillet pour obtenir une gratuité, à partir du 11 juillet il vous sera appliqué un tarif de 55€ par enfant. De plus, le réseau TRA MOBILITÉ ne pourra garantir une place pour votre enfant.

# MON PASS ANNUEL JUNIOR POUR VOYAGER EN RÈGLE...

(Ré)Inscription au PASS ANNUEL JUNIOR



**JE DOIS RENOUELER MA DEMANDE EN LIGNE TOUTS LES ANS**

Inscris-toi sur [www.tra-mobilite.com](http://www.tra-mobilite.com) pour commander ton abonnement annuel

### LE PASS ANNUEL JUNIOR EST RIGOREUSEMENT PERSONNEL



- Il est valable pour la durée de l'année scolaire sur le parcours effectif entre le point de montée dans le véhicule et l'établissement scolaire comme indiqué au recto
- « Pas de PASS, pas de CAR », le PASS doit être présenté obligatoirement à chaque montée dans le véhicule ainsi qu'au contrôleur ou cours du trajet
- L'élève doit respecter le Règlement relatif à la sécurité et à la discipline, et au point de montée et à l'intérieur du véhicule

### EN CAS DE VOL OU DE PERTE DU PASS ANNUEL JUNIOR



Rendez-vous sans attendre sur [www.tra-mobilite.com](http://www.tra-mobilite.com) pour faire une demande de duplicata au prix de 15€. Le PASS ANNUEL JUNIOR sera à retirer au POINT INFO BUS. Sur votre demande, un titre provisoire vous sera retourné par mail.

### RÈGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ & À LA DISCIPLINE DANS LES TRANSPORTS

Le règlement des transports a pour objet de prévenir les accidents, d'assurer la discipline à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules. Toute infraction sera sanctionnée en rapport ou comportement de l'élève au vu du tableau des sanctions téléchargeable sur le site [www.tra-mobilite.com](http://www.tra-mobilite.com)

Le règlement est censé être connu dès l'inscription. Il relève également du devoir et de la responsabilité du transporteur de le faire appliquer.



GÉOLOCALISER MON BUS EN TEMPS RÉEL



345

HORAIRES LIGNE

Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024

Marthod  
Les Ratelières  
Albertville  
Gare Routière



tra-mobilite.com

# Du lundi au vendredi

## 345

●	<b>Marthod</b> Les Ratelières
○	<b>Thénésol</b> L'Epignier
○	<b>Thénésol</b> Le Darbonnet
○	<b>Thénésol</b> Les Chéseaux
○	<b>Thénésol</b> Saint-Jacob
○	<b>Thénésol</b> La Croix
○	<b>Thénésol</b> Les Viardes
○	<b>Marthod</b> Les Moulins
○	<b>Marthod</b> La Croix des bois
○	<b>Marthod</b> Duines
○	<b>Marthod</b> Chef-Lieu - Ecole Centre
○	<b>Marthod</b> Les Pottons
○	<b>Marthod</b> Gare de Marthod
●	<b>Albertville</b> Gare Routière

Aller		N° de Circuit	345
		Jours de fonctionnement LMMeJV	
Communes	Points d'arrêts	Observations	Horaires
Marthod	Les Ratelières		6:38
Thénésol	L'Epignier		6:43
Thénésol	Le Darbonnet		6:46
Thénésol	Les Chéseaux		6:48
Thénésol	Saint-Jacob		6:50
Thénésol	La Croix		6:54
Thénésol	Les Viardes		6:55
Marthod	Les Moulins		6:57
Marthod	La Croix des bois		6:59
Marthod	Duines		7:01
Marthod	Chef-Lieu - Ecole Centre		7:05
Marthod	Les Pottons		7:08
Marthod	Gare de Marthod		7:10
Albertville	Gare Routière		7:20

Retour		N° de Circuit	345	
		Jours de fonctionnement LMJV Me		
Communes	Points d'arrêts	Observations	Horaires	
Albertville	Gare Routière	Arrivée	17:15	12:15
Albertville	Gare Routière	Correspondance		
Albertville	Gare Routière	Départ	17:20	12:20
Thénésol	L'Epignier		17:28	12:28
Marthod	Gare de Marthod		17:30	12:30
Marthod	Les Pottons		17:32	12:32
Marthod	Chef-Lieu - Ecole Centre		17:35	12:35
Marthod	Duines		17:39	12:39
Marthod	La Croix des bois		17:40	12:40
Marthod	Les Moulins		17:43	12:43
Thénésol	Les Viardes		17:45	12:45
Thénésol	La Croix		17:46	12:46
Thénésol	Saint-Jacob		17:50	12:50
Thénésol	Les Chéseaux		17:52	12:52
Thénésol	Le Darbonnet		17:54	12:54

- Vacances 2023/2024**
- TOUSSAINT : du 21 octobre au 5 novembre 2023
  - NOËL : du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024
  - HIVER : du 17 février au 3 mars 2024
  - PRINTEMPS : du 13 au 28 avril 2024
  - ASCENSION : du 8 au 12 mai 2024
  - ÉTÉ : du 6 juillet au jour de rentrée

Aucun bus ne circule les jours fériés

**Jours de fonctionnement :** L : Lundi - M : Mardi - Me : Mercredi - J : Jeudi - V : Vendredi

**Attention !** L'élève doit se présenter à l'arrêt bien 5 minutes avant l'heure indiquée